

## XXIII

22 octobre 1757.

*Extrait du registre des conventions et engagements faits et prists avec M<sup>rs</sup> les maîtres ouvriers et autres ouvriers employés dans les verreries royales de Roanne, sçavoir :*

*Page première.* — Nous soussignés, déclarons avoir prist lecture et connoissance de l'arrest du Conseil rendu en faveur de la verrerie royale de Roanne le vingt-un septembre mil sept cent quarante-cinq et du règlement de police de l'intérieur de laditte maison auxquels nous nous soumettons sous les mêmes peines y portées et promettons remplir chacun les devoirs de notre état, suivant les principes de notre religion et de dire vérité sur notre âme et conscience. Fait au château de Rhins, le premier janvier 1754.

Signé Bottet, Guerrin, Belleville, Vignion, Meunier, Verdelet, tous maîtres ouvriers, ce dernier a déclaré ne sçavoir signé, Salneuve, grand garçon, Mesièrre, grand garçon, a déclaré ne sçavoir signé. Baslin, dit Charleroy, aussy grand garçon, a déclaré ne sçavoir signé, Simonot, Jean Guérin, Veaujour, tous trois gamin, ont déclaré ne sçavoir signé. Oubé et Colinet, tizeur, ce dernier a déclaré ne sçavoir signé. Ce que moy, Jars, en ma qualité de caissier, certiffie et véritable et conforme au registre qui est en mon pouvoir. Fait à mon bureau desd. verreries le vingt-deux octobre mil sept cent cinquante-sept. — JARS.

*Autre extrait du susdit registre*

*Page troisième.* — Interruptions auxquelles on est convenües :